

## Colloque validé pour la formation continue des avocats

### Organisation

Cyrille MARCONI, Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Lucas BENTO DE CARVALHO, Université de Montpellier

Cette demi-journée d'étude se propose de revenir sur les dernières réformes intervenues en matière de droit de la durée et du temps de travail. Il s'agira, en premier lieu, de cerner les périmètres des temps de travail, notamment à la lumière du droit européen et du droit international, et les éventuels points d'achoppements en lien avec la protection de la vie personnelle des salariés, leur droit au repos et à la déconnexion.

En second lieu, il importera d'analyser la place de la négociation collective en matière de temps et de durée de travail ; ses acteurs, ses objets et son contenu, entre sujétions et contreparties. Un accent particulier sera mis sur l'étendue du pouvoir de contrôle du juge s'agissant de normes négociées, notamment au regard de la sécurisation des accords collectifs entreprise par les « ordonnances Macron ».

Pour vous inscrire en ligne rendez vous sur : <https://events.univ-pau.fr/formulaire.aspx?manifestation=24>

ou flashez le code ci-contre :



Vous pouvez également renvoyer le bulletin d'inscription au :

Secrétariat du CRAJ (Cindy GUIOT – Valérie LARREGLE)  
Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion  
Avenue du Doyen Poplawski  
BP 1633 64 016 PAU Cedex  
Tél : 05 59 40 80 12

Mail : [cindy.guiot@univ-pau.fr](mailto:cindy.guiot@univ-pau.fr) ou [valerie.larregle@univ-pau.fr](mailto:valerie.larregle@univ-pau.fr)

# LE TEMPS ET LA DURÉE DE TRAVAIL APRÈS LES ORDONNANCES « MACRON »



**MARDI 19 JUIN 2018**  
**à 14h**

**BÂTIMENT DROIT ÉCONOMIE GESTION**  
**Amphithéâtre 120**

- 14h **Accueil des participants**
- 14h15 **Mots de bienvenue**  
Monique LUBY-GAUCHER, *Ancien Vice-Doyen de l'UFR Droit Economie Gestion et*  
Pierre GASCON, *Président du Conseil des prud'hommes de Pau (« sous réserve »)*
- 14h30 **La construction d'un droit du temps et de la durée de travail entre principes et dérogations : l'exemple de la loi sur la journée des 8 heures**  
Cyrille MARCONI, *Université de Pau et des Pays de l'Adour - CRAJ*

#### TEMPS ET DUREE DE TRAVAIL : QUELLE(S) DELIMITATION(S) ?

- 15h **Législation européenne sur le temps et la durée du travail et protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.**  
Léa DUMONT, *Université de Pau et des Pays de l'Adour - CDRE*
- 15h20 **Le nouveau droit du temps de travail face à la mobilité internationale des salariés : collision ou harmonie ?**  
Baptiste DELMAS, *Université de Bordeaux - COMPTRASEC*
- 15h40 **Temps de travail et droit à la déconnexion**  
Clément CAILLETEAU, *Université de Bordeaux - COMPTRASEC*
- 16h **Échanges avec la salle**

PAUSE CAFE

#### TEMPS ET DUREE DE TRAVAIL : QUELLE(S) ORGANISATION(S) ?

- 16h45 **Temps de travail et accords collectifs : quels niveaux pour quels enjeux ?**  
Sébastien TOURNAUX, *Université de Bordeaux - COMPTRASEC*
- 17h05 **Aménagement du temps de travail et force obligatoire du contrat : quelle articulation ?**  
Lucas BENTO DE CARVALHO, *Université de Montpellier – EDSM – Membre associé du CRAJ*
- 17h25 **Échanges avec la salle**

✂-----

#### Bulletin d'inscription : LE TEMPS ET LA DUREE DE TRAVAIL APRES LES ORDONNANCES « MACRON »

Nom, Prénom : .....

Fonction / Qualité : .....

Adresse : .....

N° Siret (si pers. Morale) : .....

N° de Sécurité sociale et Date et lieu de naissance (si particulier) : .....

.....

Tél - Mail : .....

Participation au colloque

INVITATION

Chèque à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de l'UPPA